
Adresse de la société populaire de Tours qui s'indigne de l'attentat contre Collot d'Herbois, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tours qui s'indigne de l'attentat contre Collot d'Herbois, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 181;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13729_t1_0181_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 13 Prairial An II

(Dimanche 1^{er} Juin 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte d'or)

La séance est ouverte à 11 heures.

1

La société populaire de Tours (1) témoigne son indignation sur l'assassinat tenté sur la personne de Collot-d'Herbois, invite les fidèles montagnards à redoubler de prudence pour la conservation de leurs jours.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Tours, 7 prair. II] (3).

« Mandataires du peuple,

Nous apprenons dans l'instant qu'un nouveau Pâris a voulu porter des mains parricides sur Collot d'Herbois et autres membres du Comité de salut public. Nos cœurs frémissent d'indignation; mais le fer de l'assassin exécrable n'a pu faire couler un sang aussi cher à la République. C'est dans ces momens d'audace et d'horreur que tous les vrais amis de la liberté se sentent plus que jamais attachés à la représentation nationale. Nous vous les réitérons donc ici ces sentimens inaltérables d'attachement et de vénération.

Ce nouvel attentat va tourner encore au profit de la liberté, en ce qu'il fera tomber une tête coupable qui peut être se fut cachée dans l'ombre, et qu'il avertira les montagnards fidèles de veiller plus que jamais à la conservation de leurs mandataires intrépides au salut de la patrie. S. et F. ».

BOUILLY, CHALMEL, FRÉRON (*secrét.*).

2

Les administrateurs du directoire du district de Tours, en exprimant leur indignation sur

les assassinats tramés contre Robespierre et Collot-d'Herbois, demandent la vengeance des assassins et la punition de tous les ennemis de la République, de la représentation nationale et du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tours, 9 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Lorsque l'hypocrite Capet monta sur l'échafaud, Lepelletier fut assassiné; lorsque le fédéralisme insensé se vit démasqué, Marat, l'intrépide et immortel Marat fut immolé; aujourd'hui le peuple triomphe, l'étranger est terrassé, le crime et les conspirateurs sont précipités sans pitié dans la nuit du tombeau: Robespierre et Collot d'Herbois, ces deux intrépides satellites de la république et, de la justice ont failli d'être assassinés et sont menacés.

Citoyens représentans, votre sagesse l'a dévoilé ce complot tramé entre l'étranger et les conspirateurs; c'est là cette main qui, armée de torches et de poignards, porta depuis quatre ans la douleur et non le découragement dans l'âme des patriotes. Purgez donc la terre de la liberté de ces monstres audacieux qui portent la mort dans le sein qui les a nourris. Les conspirateurs, ces perfides agens, ces complices de l'étranger ont déclaré une guerre à mort au peuple, eh bien, que le peuple manifeste sa justice et sa puissance.

Citoyens représentans, ce n'était pas seulement au cœur de Collot d'Herbois et de Robespierre que ces méchans voulaient porter la mort, c'est au cœur de la Convention nationale, au cœur des patriotes, au cœur du peuple qu'ils voulaient frapper; car les conspirateurs et l'étranger savent que les patriotes, le peuple et la Convention nationale ont professé en tout tems les principes de sagesse que Collot-d'Herbois et Robespierre ont manifestés avec tant de constance et de courage depuis le commencement de la révolution.

Le peuple et l'être suprême sont indignés de ce nouvel outrage; Citoyens représentans, osez,

(1) Indre-et-Loire.

(2) P.V., XXXVIII, 233. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^o).

(3) C 305, pl. 1145, p. 24.

(1) P.V., XXXVIII, 233. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^o).

(2) C 305, pl. 1145, p. 25.